

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

COMITÉ DE PARENTS

MARDI 5 OCTOBRE, 19 h 30



Votre participation est importante, joignez-vous à nous :

Sur place :

Pastorale – École secondaire
Chanoine-Beaudet
525, avenue de l'Église
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

Documents joints :

- Projet d'ordre du jour;
- Projet de procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2021;
- Règles de régie interne – Projet;
- Calendrier des rencontres 2021-2022;
- Calendrier de consultation 2021-2022.

Merci pour votre implication!

PROJET – ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Mot de bienvenue et vérification du quorum
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 5 octobre 2021
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2021
- 1.4 Formulaire de consentement à la communication des renseignements personnels
- 1.5 Parole au public

2. DOSSIERS DE CONSULTATION

3. DOSSIER DE DÉCISION

- 3.1 Révision de la procédure d'élection
- 3.2 Nomination d'un comité d'élection
 - 3.2.1 Président d'élection
 - 3.2.2 Secrétaire d'élection
 - 3.2.3 Scrutateurs
- 3.3 Élections (voir Annexe 1)
- 3.4 Nomination des parents du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)

4. DOSSIERS D'INFORMATION

- 4.1 Révision des règles de régie interne et dépôt des formulaires de réclamation des dépenses
- 4.2 Calendrier des rencontres 2021-2022
- 4.3 Calendrier de consultations 2021-2022
- 4.4 Dossier de correspondance
- 4.5 Nomination des membres du comité de parents – Sondage

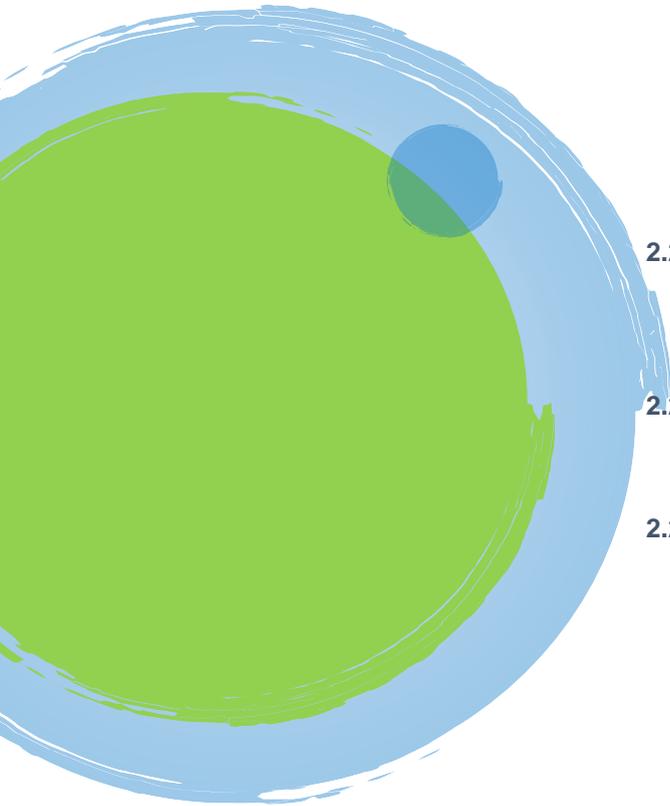
5. DOSSIERS DIVERS

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le mardi 2 novembre 2021, à 19 h 30, à Rivière-du-Loup ou via Teams

Dany Dupuis
Président sortant

Magali Émond
Vice-présidente sortante



ANNEXE 1

2.2.1 Postes électifs : Conseil d'administration du CSS (mandat de 2 ans et 3 ans à déterminer plus tard)

Aucun poste en élection pour cette section.

2.2.2 Postes électifs prévus à la *Loi sur l'instruction publique* (mandat de 1 an) 190 LIP

a) Président(e)

2.2.3 Postes électifs prévus aux règles de régie interne (mandat de 1 an)

a) Vice-président(e)

b) Secrétaire

c) Trésorier(e)

d) Délégué(e) FCPQ (2 : 1 représentant et 1 substitut)

e) Délégué(e) au comité consultatif du transport
(2 : 1 représentant et 1 substitut)

f) Agent(e) de communication

